

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 9 AVRIL 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 9 avril 2024*

Aujourd'hui, à seize heures cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 47 Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.